



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-A

Date : 4 mai 2011

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : M. le Juge Carmel Agius, juge de la mise en état en appel

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 4 mai 2011

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur

M^{me} Christine Dahl

Les Conseils de Vlastimir Đorđević

M. Dragoljub Đorđević

M. Veljko Đurđić

NOUS, CARMEL AGIUS, juge de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal ») et juge de la mise en état en appel en l'espèce¹,

VU le jugement rendu le 23 février 2011 par la Chambre de première instance II²,

ATTENDU que, en application de l'article 65 *bis* B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), une conférence de mise en état doit être convoquée dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel puis tous les cent vingt jours au moins pour donner à toute personne détenue en attente du prononcé de l'arrêt la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, y compris son état de santé mentale et physique,

ATTENDU que Vlastimir Đorđević est actuellement détenu au quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye,

ATTENDU que les parties devront, le cas échéant, déposer leur acte d'appel le 24 mai 2011 au plus tard³,

ATTENDU EN OUTRE qu'il est dans l'intérêt de la justice qu'une conférence de mise en état ait lieu avant l'expiration du délai de cent vingt jours prévu pour le dépôt d'un acte d'appel,

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* B) du Règlement,

DÉCIDONS qu'une conférence de mise en état se tiendra devant nous le lundi 30 mai 2011 à 14 h 30 dans une salle d'audience qui sera précisée par le Greffe du Tribunal en temps utile.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 4 mai 2011
La Haye (Pays-Bas)

Le juge de la mise en état
en appel

/signé/

Carmel Agius

[Sceau du Tribunal]

¹ Ordonnance portant désignation d'un juge de la mise en état en appel, 14 mars 2011.

² *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević*, affaire n° IT-05-87/1-T, *Public Judgement with Confidential Annex*, 23 février 2011.

³ Décision relative à la demande de prorogation du délai de dépôt de l'acte d'appel présentée par Vlastimir Đorđević, 16 mars 2011.